



COLLÈGE
CHARLES DE GAULLE
MONTCORNET



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34 rue du collège
02340 MONTCORNET
Tél : 03.23.21.21.20

- NOTE D'INFORMATION -

La principale
aux
Parents des élèves du collège

ELECTIONS 2020 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

L'élection au conseil d'administration de l'établissement des représentants des parents d'élèves se déroulera le **vendredi 09 octobre prochain**.
Calendrier :

- Affichage à l'accueil de l'établissement de la liste électorale : **Vendredi 18 septembre 2020**
- Date de dépôt des candidatures au secrétariat de direction : **vendredi 25 septembre 2020 maximum**
- Scrutin : **Vendredi 09 octobre 2020 jusqu'à 12h30.**

Etablissement des listes de candidatures :

Les déclarations de candidatures **signées** sont remises au chef d'établissement 10 jours francs au moins avant la date des élections, soit le **vendredi 25 septembre 2020**.

Peuvent déposer des listes de candidats :

- Les fédérations ou unions de parents d'élèves (type FCPE, PEEP ou UNAPE)
- Des associations déclarées de parents d'élèves (type APE)
- Des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en association

Les listes peuvent être incomplètes. Elles doivent comporter au moins deux noms et, au plus, un nombre de candidats égal au double du nombre de sièges à pourvoir (6 sièges à pourvoir donc 12 noms maxi). Les candidats sont classés dans un ordre préférentiel qui détermine l'attribution des sièges.

Les électeurs :

Les personnes autorisées à voter sont celles titulaires de l'autorité parentale. Concernant les élèves confiés à un tiers, par une décision de justice, accomplissant tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce, à la place des parents, le droit de voter. Chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité est électeur sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Le scrutin :

Les sièges sont attribués selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le dépouillement suit immédiatement la clôture du scrutin.

Remise du matériel de vote :

Le matériel de vote sera distribué aux élèves pour être remis aux parents le **lundi 28 septembre 2020**. Les parents dont les enfants seront absents à cette date se verront remettre le matériel par la voie postale.

Vote par correspondance :

L'acheminement des enveloppes de vote peut également être fait par la poste ou par les élèves eux-mêmes.

Je vous remercie par avance de votre participation à ces élections pour faire vivre la représentation des parents au collège.

N. MORACCHINI
Collège Charles de Gaulle
MONTCORNET